

DECRET N° 83/1017 du 9/12/83
MEF/SGEF/DAAF-SAP
Portant promotion à trois (3) ans
d'ancienneté au titre de l'année
1982 de Monsieur GNOMBO Martin
Ingenieur des Eaux et Forêts des
cadres de la catégorie A hiérarchie
I des services Techniques (Eaux et
Forêts).

LE PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT

V I S A S :

DFP. -

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi 25/80 du 13 novembre 1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 15/62 du 3 février 1962 portant Statut Général
des fonctionnaires.

Vu l'Arrêté n° 2087/EF du 21 Juin 1958 fixant le règle-
ment sur la Solde des fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 50/50/FP du 03 Mars 1960 fixant le Statut
commun des cadres de la catégorie A des services Techniques ;
Vu le Décret n° 62/130/MF du 9 mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62/177/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62
du 3 février 1962 portant statut Général des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62/158/FP du 05 Juillet 1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 Règlementant
l'avancement des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires
de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant
nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblo-
cage des Avancements des Agents de l'Etat ;

Vu le Rectificatif n° 81/015 du 26 Janvier 1981 au Décret
n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux
intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 83/472 du 22/6/1983 portant inscription
au tableau d'avancement de l'année 1982 des Ingenieurs des
Eaux et Forêts des cadres de la catégorie A hiérarchie I des
Services Techniques (Eaux et Forêts).

D É C R È T

Article 1er.- Monsieur GNOMBO Martin, Ingénieur des Eaux et Forêts de 1er échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services Techniques (Eaux et Forêts) en service à Brazzaville, est promu au 2eme échelon de son grade, pour compter au 10/07/1983, ACC-NEANT.

Article 2.- Le présent Décret, ^{qui} prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 9 Décembre 1983

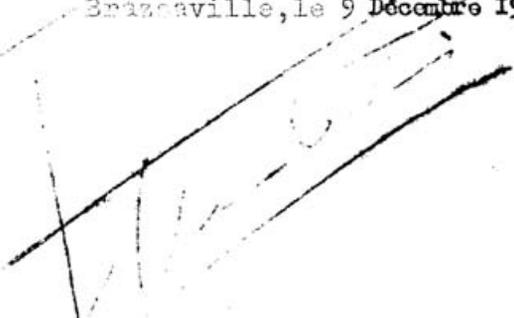
PAR LE PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT,

LE MINISTRE DES EAUX ET FORÊTS,

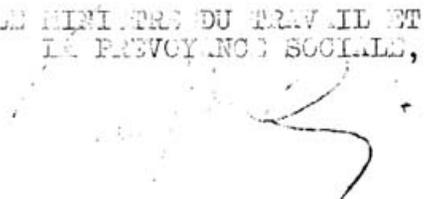

Henri DJOMBO.-

LE MINISTRE DES FINANCES,


Itihi Ossétoumba LEROUNDEOU.-


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE
LA PRÉVOYANCE SOCIALE,


Bernard COMBO MATSICINA

AMPLIATIONS :

- SGCM/BC..... 2
- JORPC..... 1
- DGTFP/DFP..... 4
- DGB..... 3
- DCF..... 3
- MEF..... 3
- SGEF..... 3
- DAAF/SAP..... 4
- Intéressés..... 1/-